RCS : BORDEAUX
Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 01223
Numéro SIREN : 503 423 428
Nom ou dénomination : ABGC (AQUITAINE BATIMENT GENIE CIVIL)

Ce dépôt a été enregistré le 25/09/2023 sous le numéro de dépôt 27501

SOCIETE

Aquitaine Bâtiment Génie Civil

Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros
Siège social : Parc le Technor,
482 Rue du Courdouney,
33140 CADAUJAC

503 423 428 RCS BORDEAUX

APPROBATION DES COMPTES AU 31 DECEMBRE 2021

SOMMAIRE

1. Bilan, Compte de résultat, Annexe
2. Affectation du résultat,

« Certifiés conformes »
Le président

ABGC
Aquitaine · Bâtiment · Génie Civil
www.abgc.fr
Tél. 05 57 59 84 03 - Parc Le Technor
482 rue du Courdouney
33140 CADAUJAC
Siret : 503 423 428 00013 - APE 4399C

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	27 066	22 886	4 181	4 344	- 163
Autres immobilisations corporelles	73 092	65 230	7 862	11 650	- 3 788
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	22		22	22	
Prêts					
Autres immobilisations financières	5 444		5 444	2 972	2 472
TOTAL (I)	**105 624**	**88 115**	**17 509**	**18 988**	**- 1 479**
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements	780		780	542	238
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	89 229		89 229	92 924	- 3 695
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	1 609		1 609	262	1 347
. Personnel				162	- 162
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	2 062		2 062	6 848	- 4 786
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	15 527		15 527	3 296	12 231
. Autres	2 584		2 584	7 376	- 4 792
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	51 784		51 784	50 976	808
Disponibilités	267 086		267 086	306 741	- 39 655
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	6 259		6 259	480	5 779
TOTAL (II)	**436 919**		**436 919**	**469 606**	**- 32 687**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	**542 544**	**88 115**	**454 428**	**488 595**	**- 34 167**

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 30 000)	30 000	30 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	3 000	3 000	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	210 368	246 968	- 36 600
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	17 917	28 400	- 10 483
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	**261 285**	**308 368**	**- 47 083**
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	8 000	5 000	3 000
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	**8 000**	**5 000**	**3 000**
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts		3 597	- 3 597
. Découverts, concours bancaires		6	- 6
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	4 852	2 196	2 656
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	349	349	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	99 139	80 710	18 429
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	9 425	12 504	- 3 079
. Organismes sociaux	47 780	50 214	- 2 434
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	8 886	12 080	- 3 194
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	1 511	1 466	45
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	13 202	12 107	1 095
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	**185 143**	**175 226**	**9 917**
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	**454 428**	**488 595**	**- 34 167**

Annexes

SAS ABGC

ANNEXE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021 Aux comptes annuels présentée en EUROS

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 454 428,29 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 17 916,88 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 27 avril 2022 par Monsieur Thierry BASCOUL, Président.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

SAS ABGC

ANNEXE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021 Aux comptes annuels présentée en EUROS

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - IMPACT DE LA PANDEMIE DUE AU CORONAVIRUS (COVID-19)

Depuis le 11 mars 2020, l'épidémie de COVID-19 a été déclarée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) comme une pandémie mondiale, soulignant des risques sanitaires de la maladie.

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités economiques et commerciales au plan mondial.

Cette situation a eu des impacts sur notre activité depuis le 01 janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la contunuité d'exploitation. La situation est extremement évolutive et volatile. Il est difficile, à ce stade d'en estimer les impacts financiers sur notre activité.

Les états fincanciers ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation de la société.

A la date d'arrété des comptes et sur la base de l'information ci-dessus, la direction de la société n'a pas connaissance d'incertitudes signficatives qui remettent en cause la capacité de l'entreprise à poursuivre son exploitation.

SAS ABGC

ANNEXE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021 Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 105 624 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	*97 131*	*3 584*	*558*	*100 158*
Immobilisations financières	*2 994*	*2 472*		*5 466*
TOTAL	*100 125*	*6 056*	*558*	*105 624*

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 88 115 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	*81 137*	*7 455*	*477*	*88 115*
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	*81 137*	*7 455*	*477*	*88 115*

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Materiel industriel	*27 066*	*22 886*	*4 181*	*de 3 à 10 ans*
Materiel de transport	*56 492*	*56 492*	*0*	*de 3 à 5 ans*
Accessoires matériel de transport	*4 126*	*3 106*	*1 020*	*de 5 à 7 ans*
Materiel de bureau et informatiqu	*11 624*	*5 613*	*6 012*	*de 1 à 7 ans*
Mobilier	*849*	*18*	*831*	*10 ans*
TOTAL	*100 158*	*88 115*	*12 043*	

3.2 - Etat des créances = 122 713 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	*5 444*		*5 444*
Actif circulant & charges d'avance	*117 269*	*117 269*	
TOTAL	*122 713*	*117 269*	*5 444*

SAS ABGC

ANNEXE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021 Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 2 584 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	*2 584*
Disponibilités	
TOTAL	*2 584*

3.4 - Charges constatées d'avance = 6 259 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

SAS ABGC

ANNEXE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021 Aux comptes annuels présentée en EUROS

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 30 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	*100*	*300,00*	*30 000*
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	*100*	*300,00*	*30 000*

4.2 - Provisions = 8 000 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	*5 000*	*3 000*			*8 000*
TOTAL	*5 000*	*3 000*			*8 000*

4.3 - Etat des dettes = 184 795 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	*4 852*	*4 852*		
Fournisseurs	*99 139*	*99 139*		
Dettes fiscales & sociales	*67 602*	*67 602*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	*13 202*	*1 095*	*12 107*	
Produits constatés d'avance				
TOTAL	*184 795*	*172 688*	*12 107*	

4.4 - Charges à payer par postes du bilan = 3 835 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*2 483*
Dettes fiscales & sociales	*257*
Autres dettes	*1 095*
TOTAL	*3 835*

SAS ABGC

ANNEXE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021 Aux comptes annuels présentée en EUROS

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Engagements donnés = 15 622 E

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	*15 622*
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	
TOTAL	*15 622*

SAS ABGC

ANNEXE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021 Aux comptes annuels présentée en EUROS

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 2 584 E

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	*2 584*
Produits a recevoir(448700)	*2 584*
TOTAL	*2 584*

8.2 - Charges constatées d'avance = 6 259 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000)	*6 259*
TOTAL	*6 259*

8.3 - Charges à payer = 3 835 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	*2 483*
Fournisseurs factures non parvenu(408100)	*2 483*
Dettes fiscales et sociales :	*257*
Autres charges a payer(448600)	*257*
Autres dettes :	*1 095*
Charges a payer(468600)	*1 095*
TOTAL	*3 835*

AQUITAINE BATIMENT GENIE CIVIL

Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros
Siège social : Parc le Technor, 482 Rue du Courdouney, 33140 CADAUJAC
503 423 428 RCS BORDEAUX
*(la « **Société** »)*

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE EN DATE DU 30 JUIN 2022

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021 :

QUATRIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée générale **décide** d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élevant à 17 916,88 euros de la manière suivante :

Bénéfice : ..... 17 916,88 euros

- En totalité à titre de dividendes : ..... 17 916,88 euros

En outre, nous vous proposons de prélever la somme de 24 173,12 euros sur le compte 106800 « Autres réserves », qui, après incorporation des réserves au capital social, s'élèverait à 90 368,12 euros, afin de le distribuer aux associés à titre de dividendes, soit 241,73 euros par action, comme suit :

Prélèvement sur les réserves : ..... 24 173,12 euros

- Sur le compte « Autres réserves » : ..... 24 173,12 euros
  S'élevant ainsi à 66 195 euros après prélèvement.

Total des sommes distribuables :..... 42 090 euros

- A titre de dividendes : ..... 42 090 euros
  Soit 420,9 euros par action.

L'Assemblée générale **prend acte** que les associés ont été informés que :

- Depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 42 090 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Rappel des dividendes distribués :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale **prend acte** que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Date de clôture de l'exercice	Montant du dividende en €	Montant du dividende par part en €	Dividende éligible à l'abattement de 40 % en €	Dividende non éligible à l'abattement de 40 % en €
31/12/2020	65 000	650	65 000	0
31/12/2019	0	0	0	0
31/12/2018	50 000	500	50 000	0

VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 JUIN 2022 :

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

Le Président
Thierry BASCOU

ABGC
Aquitaine · Bâtiment · Génie Civil
www.abgc.fr
Tél. 05 57 59 84 02 / Parc Le Technor
482 rue du Courdouney
33140 CADAUJAC
Siret : 503 423 424 00013 - APE 4399C